



COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE

RAPPORT ANNEE 2022



Le Conseil de Communauté au cours de sa séance du jeudi 19 novembre 2020 a fixé pour le mandat 2020 - 2026, la composition de la Commission Intercommunale d'Accessibilité de Dijon métropole comme suit :

Conformément aux dispositions de l'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités territoriales, il est créé une commission pour l'accessibilité des personnes handicapées composée du Président, ou son représentant, de représentants de Dijon Métropole, d'un représentant de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, d'un représentant de la Direction Départementale de l'Équipement, d'un représentant de l'ordre des architectes, de représentants des bailleurs sociaux, de représentant d'association des handicapés : ADAPEI, Association handicap Evasion Loisirs, Association nationale pour l'intégration des handicapés moteurs, Association pour adultes et jeunes handicapés, Association des Paralysés de France, Association Valentin Haüy, Association France Alzheimer Côte d'Or, Association des Sourds de Bourgogne, Comité Départemental pour le Droit aux travaux des Handicapés, Groupe d'études pour l'insertion des personnes porteuse de trisomie, Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux, de représentants de la FNAUT.

Représentants de Dijon métropole

1. Madame Brigitte POPARD, Présidente
2. Madame Isabelle PASTEUR
3. Madame Dominique MARTIN-GENDRE
4. Madame Stéphanie VACHEROT
5. Monsieur Fabian RUINET
6. Monsieur Jean-François DODET

Autres organismes, bailleurs sociaux, associations

1	Représentant de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales	Madame Bouland
2	Représentant de la Direction Départementale de l'Équipement	Mme Laubier
3	ADAPEI –Association des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés	Mme Muller
4	Association Handicap Evasion Loisirs	dissolution
5	Association nationale pour l'intégration des handicapés moteurs	Mr Assante
6	Association pour adultes et jeunes handicapés	dissolution
7	Association des Paralysés de France	Mme Lecomte
8	Association Valentin Haüy	Mr Picardat
9	Association France Alzheimer Côte d'Or	Mme Jottras
10	Association des Sourds de Bourgogne	dissolution
11	Comité Départemental pour le Droit aux travaux des Handicapés	dissolution
12	Groupe d'études pour l'insertion des personnes porteuse de trisomie	Mme Cavina
13	Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux	Mr Laville
14	Représentants de la FNAUT	Mr Journeau
15	Représentant de l'ordre des architectes	Mme Terral
16	Représentants des bailleurs sociaux	Mme Ardisson / Mme Peltret

La Commission Intercommunale d'Accessibilité 2022 de Dijon métropole s'est tenue le 6 avril 2023.

Ses travaux ont porté sur :

1. Nouvelles modalités d'accès et bilan 2022 du service DiviAccès,
2. Ateliers de sensibilisation au handicap,
3. Accessibilité des points d'arrêts,
4. Stationnement sur voirie : parcours client PMR,
5. Mise en visibilité des places PMR en test à bord d'une rame de tram et d'un bus.

Ces travaux sont consignés dans la synthèse du compte-rendu de la réunion 6 avril 2023 de la Commission intercommunale d'Accessibilité figurant ci-après.

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE DU JEUDI 6 AVRIL 2023</p>
--

Présents :

- **Pour Dijon métropole :**
 - Mme POPARD, Présidente de la Commission
 - Mme VACHEROT
 - Mr RUINET.

- **Pour les associations et autres organismes :**
 - M. NOIROT (A.P.F 21)
 - Mme LECOMTE (A.P.F 21)
 - Mme CUENOT (A.P.F 21)
 - M. GOURNAY (FNAUT Bourgogne Franche-Comté)
 - Mme BERTUCAT (Les yeux en promenade)
 - Mme DE ROLAND (Les yeux en promenade)

- **Pour les services de Dijon métropole/Ville de Dijon:**
 - Mme PATUREAU (Service Mobilités)
 - Mme BONIN (Service Mobilités)
 - M. PRUVOST (Service Exploitation)

- **Pour Keolis Dijon Multimodalité :**
 - Mr CALVALIDO (Directeur)
 - Mme LEGUILLON (Directrice Marketing Multimodalité Communication)
 - Mr GACHOT (Responsable Relation Client)
 - Mme PATTEIN (Téléconseillère)

Excusés

- **Pour Dijon métropole :**
 - M. REBSAMEN
 - Mme PASTEUR
 - M.DODET

- **Pour les Associations, autres organismes :**
 - M. SIVAC (DDT)
 - Mme TERRAL (ORDRE DES ARCHITECTES DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE)
 - Mme ARDISSON (GRAND DIJON HABITAT)
 - Mr LAVILLE (UNAFAM Côte d'Or)

- **Pour les services de Dijon métropole/Ville de Dijon:**

- M. CHATEL
- M. HEITZMANN
- Mme BONTEMPS
- M.RIGOLLE
- Mme COMBE
- M.METROT
- M. GENELOT

Mme POPARD, Présidente de la Commission, accueille les participants à 15 h 30 au Centre d'Exploitation et de Maintenance (CEM), situé 49, rue des Ateliers à Dijon et les personnes à distance et présente l'Ordre Du Jour :

1. Nouvelles modalités d'accès et bilan 2022 du service DiviAccès,
2. Ateliers de sensibilisation au handicap,
3. Accessibilité des points d'arrêts,
4. Stationnement sur voirie : parcours client PMR,
5. Mise en visibilité des places PMR en test à bord d'une rame de tram et d'un bus.

1. Nouvelles modalités d'accès et bilan 2022 du service DiviAccès

Madame Popard ouvre la séance et présente les bons résultats suite à la mise en place de la tarification accompagnateurs pour les détenteurs de la Carte Mobilité Inclusion (CMI) depuis le 1^{er} janvier 2022 sur l'ensemble du réseau Divia Bus & Tram.

Le PASS10+1 voyages est proposé à – 50 % aux accompagnateurs des détenteurs de la CMI et s'applique à tous les services DiviaMobilités. 85 cartes d'accompagnateurs ont été réalisées et 186 pass 10+1 vendus, soit plus de 2 000 voyages accompagnés réalisés depuis la mise en place de cette mesure.

Keolis Dijon Multimodalité présente le service actuel et son fonctionnement tenant compte des évolutions intervenues au 1^{er} juillet 2022, les évolutions du parcours d'accès puis le bilan 2022 du service TPMR DiviAccès.

Le service est accessible de manière facilitée aux personnes titulaires d'une Carte Mobilité Inclusion – mention Invalidité se déplaçant en fauteuil roulant et non ou malvoyantes. Il est soumis à la décision de Dijon métropole et de la commission d'accès pour les personnes atteintes d'un handicap les empêchant de monter à bord du tramway ou dans les bus.

Un dossier d'inscription complet est nécessaire pour pouvoir accéder au service.

2022 confirme la reprise amorcée en 2021 avec une évolution du nombre de missions de 15 % par rapport à 2021 (96 % des missions réalisées avant-covid) et une augmentation de la fréquentation (nombre de courses et personnes transportées) constante sur l'année 2022. Ce sont 486 utilisateurs actifs (+13 % par rapport à 2022), majoritairement en cœur de métropole (57 % des utilisateurs résident à Dijon).

La suppression de l'obligation de résidence sur le territoire pour tous les demandeurs a permis d'accueillir 5 voyageurs hors métropole (- de 1 % des voyageurs).

Le profil des ayants droit n'a pas évolué avec :

- 49 % de personnes «marchantes» ;
- 29 % en fauteuil roulant ;
- 14 % de personnes atteintes de cécité ;
- 8 % d'accompagnant.

Utilisation du service :

Plus de 50 000 voyages ont été réalisés en 2022, avec 48 % des missions au départ de Dijon et une nette progression pour Quetigny soit une augmentation de 25 % du nombre de missions.

Bien qu'en baisse par rapport à 2021 (42 % en 2022 contre 48 % en 2021) le travail reste le principal motif de déplacement et 90% des déplacements sont réalisés en semaine.

La tendance 2022 de reprise de l'activité se confirme avec 1229 missions réalisées en moyenne par semaine contre 959 en 2021. 90 % des missions sont réalisées du lundi au vendredi.

Lors de cette présentation, des échanges entre les membres de la commission ont concerné l'organisation du service DiviAccès et les modalités de groupage des adhérents. L'APF 21 et Les yeux en promenade demandent à ce qu'une attention soit portée aux adresses de prise en charge pour les adhérents ayant une destination commune afin de favoriser le groupage du transport.

Keolis Dijon Multimodalité a rappelé les efforts réalisés pour favoriser le groupage avec un taux de groupage en augmentation depuis le mois de juillet avec les évolutions des modalités d'accès et d'utilisation du service. Cependant, l'évolution du taux sera visible sur la durée car les possibilités de groupage restent limitées en raison des contraintes d'exploitation et de l'adaptation du véhicule au profil des adhérents au service.

Les associations remercient les équipes Divia pour l'accueil et l'écoute dont fait preuve l'équipe de téléconseillers du service DiviAccès.

2. Ateliers de sensibilisation au handicap

Keolis Dijon Multimodalité présente les ateliers de sensibilisation au handicap qui se sont déroulés en octobre 2022 en partenariat avec l'APF 21 et Les yeux en promenade. Ces ateliers immersifs participent à la formation de l'ensemble du personnel DiviaMobilités, conducteurs et téléconseillers du service mais aussi les autres acteurs de la relation client. Les associations ont souligné l'intérêt de ces formations mises en place chaque année et rappellent que ces journées sont surtout des temps d'échanges appréciés qui participent au bon fonctionnement du service tout au long de l'année.

3. Accessibilité des points d'arrêts

Dijon métropole rappelle que le niveau global d'accessibilité du réseau Divia Bus & Tram est très satisfaisant avec 100 % des trams et 62 % des arrêts de bus accessibles à fin 2022. Il est présenté un bilan complet des arrêts mis en accessibilité en 2022, comprenant les arrêts mis en accessibilité dans le cadre de la programmation annuelle et ceux dans le cadre des grands projets urbains, soit 39 arrêts au total.

La programmation 2023 est présentée avec 24 arrêts programmés.

4. Stationnement sur voirie : parcours client PMR

Dijon métropole présente la modification du parcours client PMR en lien avec la mise en place d'un Lecteur Automatique de Plaques d'Immatriculation (LAPI) au 1^{er} juin 2023.

Les titulaires de la Carte Mobilité Inclusion ou carte européenne de stationnement bénéficient du stationnement sur voirie gratuit.

Les utilisateurs réguliers doivent demander un droit d'accès auprès de DiviaPark par courrier, sur internet ou en agence commerciale. Les justificatifs doivent être fournis. Le véhicule enregistré est reconnu automatiquement.

Les utilisateurs occasionnels doivent prendre un ticket gratuit tarif CMI valable 12 heures directement à l'horodateur ou sur les applications mobiles.

Dans les deux cas, l'apposition de la carte Carte Mobilité Inclusion – mention stationnement sur le pare-brise est obligatoire à chaque stationnement.

Les membres de l'APF 21 ont exprimé des craintes en raison de la complexité du processus et le fait que certains horodateurs ne soient pas accessibles. Le parcours dématérialisé interroge également car il n'est pas adapté à tous les profils. Un accompagnement est attendu de la part des associations.

Dijon métropole présente la communication prévue en amont de la mise en place du nouveau fonctionnement et rassure les associations en expliquant la formation des A.C.S (Agent de Contrôle du Stationnement) et leur rôle au contact des utilisateurs.

5. Mise en visibilité des places PMR en test à bord d'une rame de tram et d'un bus

Enfin, la commission se termine sur la présentation d'un dispositif de mise en visibilité des places PMR à bord des rames de tram et bus par la pose d'adhésifs sur les surfaces vitrées pour garantir une visibilité à l'extérieur et à l'intérieur du véhicule.

Les associations rappellent que si ce dispositif est efficace et permet de mieux repérer les places dédiées, elles appellent avant tout à la bienveillance des autres voyageurs pour l'ensemble des personnes en situation de fragilité.

Brigitte Popard conclut la séance et remercie les associations pour leur engagement et leur implication dans l'ensemble des travaux menés pour améliorer l'inclusion au sein de la métropole.